



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 mars 2019

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, Bruno POINT, SERPINET Claude, METAY Marie-Andrée.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M JURY Cyril, MME PUPAT Gishlène, MME BECKER Clémentine

Mme PUPAT donne pouvoir de vote à Mme GUEDENET

Mme BECKER donne pouvoir de vote à M DANNONAY

M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2019D-022 affectation des résultats 2018

### AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)-	
Plus-values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	<b>179 309.19</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b><u>A) EXCEDENT AU 31.12.2018</u></b>	<b>426 772.70</b>
Affectation obligatoire :	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
<i>(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)</i>	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (cpte 1068)	<b>114 847.51</b>
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves "compte 1068"	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>311 925.19</b>
<i>(si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour..... francs)</i>	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20... ( n+1)	



# COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY

Envoyé en préfecture le 25/03/2019

Reçu en préfecture le 25/03/2019

Affiché le

ID : 038-213803638-20190321-2019D\_022-DE

B) DEFICIT AU 31/12/20...	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 20...(N+1)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	
Fait à St-BARTHELEMY le 21 mars 2019	
Le Maire	
Délibéré par le Conseil Municipal le 21 mars 2019	
Nombre de membres en exercices : 15	
Nombre de membres présents 12 :	
Nombre de suffrages exprimés 14 :	
Votes :	
Pour.14.... Contre ..... Abstentions.....	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 21 mars 2019

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 mars 2019**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, Bruno POINT, SERPINET Claude, METAY Marie-Andrée.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M JURY Cyril, MME PUPAT Gishlène, MME BECKER Clémentine

Mme PUPAT donne pouvoir de vote à Mme GUEDENET

Mme BECKER donne pouvoir de vote à M DANNONAY

M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2019D-023 vote des taux d'imposition communaux

M BECT, Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de janvier 1980
- les taux appliqués l'année dernière

Il explique que le montant des bases prévisionnelles n'est à ce jour pas encore communiqué par les services fiscaux pour l'année 2019.

**Le Conseil après réflexion,**

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2019.

**Pour mémoire rappel des taux d'imposition communaux**

TH 10.91%  
FB 19.01%  
FNB 58.91%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélémy le 21/03/2019

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 mars 2019**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, Bruno POINT, SERPINET Claude, METAY Marie-Andrée.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M JURY Cyril, MME PUPAT Gishlène, Mme PUPAT donne pouvoir de vote à Mme GUEDENET  
M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2019D-024 vote de la proposition de budget primitif  
2019

M BECT expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif 2019, le programme des travaux, et donne connaissance des différentes prévisions budgétaires de l'année, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

**Après avoir entendu la proposition de budget**

**Le Conseil Municipal,  
À l'unanimité,**

**ADOpte** le budget primitif 2019 arrêté comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>	<b>822 612 euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>	<b>528 237 euros</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 21/03/2019

Le Maire, Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 mars 2019**

Conseillers en exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT Gérard, Maire.

**MEMBRES PRÉSENTS** : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BERNIER Luc, GUEDENET Brigitte, BECKER Clémentine, FRANDON Jean-Claude, PONS Eve, GUILLOT Bernard, GIRIER Laurent, MOLLY-MITTON Anne, Bruno POINT, SERPINET Claude, METAY Marie-Andrée.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : M JURY Cyril, MME PUPAT Gishlène, Mme PUPAT donne pouvoir de vote à Mme GUEDENET  
M Bernard GUILLOT a été nommé secrétaire de séance.

2019D-025 FRAIS DE SCOLARITE MFR

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MFR de ST BARTHELEMY, sollicitant une subvention pour un élève scolarisé dans cet établissement et domicilié sur la commune.

**Le conseil après délibération,**

**DECIDE** d'allouer la somme de 45 euros à la MFR de ST BARTHELEMY.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 21/03/2019

Le Maire, Gérard BECT

